

MIEUX GÉRER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Capsule 4 : le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition



UTILISONS NOTRE
MATIÈRE GRISE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



« Quand la construction va, tout va », dit l'expression consacrée. S'il est vrai que ce vaste secteur peut être un indicateur de la santé de l'économie, il génère aussi des quantités importantes de matières résiduelles. Dans la MRC de Drummond, près du tiers des résidus découle des activités liées à la construction, à la rénovation ou à la démolition (CRD).

La bonne nouvelle, c'est que le taux de récupération dans ce secteur atteint 78%, ce qui s'avère nettement supérieur au secteur résidentiel et à celui des industries, des commerces et des institutions. Cela s'explique surtout par le pourcentage très élevé de récupération des agrégats (brique, béton et asphalte) et, dans une moindre mesure, du bois de construction. Ce pourcentage est toutefois beaucoup plus faible pour les bardeaux d'asphalte et les panneaux de gypse, notamment en raison des débouchés limités.

TAUX DE RÉCUPÉRATION DE CERTAINS TYPES DE RÉSIDUS DE CRD (MRC DE DRUMMOND – 2013)

Matières	Taux de récupération
Agrégats (brique, béton et asphalte)	94 %
Bois de construction	64 %
Bardeaux d'asphalte	11 %
Panneaux de gypse	4 %

Bien que, globalement, le taux de récupération soit élevé, la situation peut encore être améliorée. Voilà pourquoi, dans son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, la MRC de Drummond a prévu informer les citoyens sur les meilleures pratiques pour disposer de leurs résidus de construction, de rénovation ou de démolition. Un dépliant à cet effet est dorénavant remis aux personnes qui demandent un permis auprès de leur municipalité pour l'exécution de travaux.

Par ailleurs, la MRC effectuera des démarches de sensibilisation auprès des entrepreneurs en construction et elle évaluera la possibilité de rendre plus accessibles et flexibles les services de récupération des résidus de CRD.

Cette capsule d'information était la quatrième et dernière produite par la MRC au sujet de son nouveau PGMR. Pour lire ou relire celle-ci ainsi que les précédentes parutions : www.mrcdrummond.qc.ca/capsules.



Un outil pratique pour connaître les meilleures méthodes de disposition des résidus :

www.mrcdrummond.qc.ca/appligrm

(à l'intention des résidents de la MRC de Drummond)

MRC
de Drummond

436, rue Lindsay
Drummondville

819 477-2230, poste 113

environnement@mrcdrummond.qc.ca